

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre juillet à huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LESCURE.

Présents : MM LESCURE, MAGNOUX, SALLES, PARMENTIER, MARIAUD, SAINNEVILLE, BOURGEADE.

Absents : MORENA, LAMY, SABEAU, LE GAC, BOSSOUTROT.

Secrétaire de séance : Catherine MARIAUD

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame Catherine MARIAUD est désigné à l'unanimité.

Approbation du C.R. du 29 mai 2018

Le compte rendu du 28 juin est approuvé à l'unanimité.

Grange LACROIX

Suite à l'acquisition par la commune de la grange de Madame LACROIX, le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de celle-ci de laisser le contenu de la grange (matériel et autre) jusqu'au mois de mars 2019.

Le notaire propose un bail avec des frais qui s'élèvent à 485 € pour Mme LACROIX. Après l'en avoir informée, celle-ci refuse de payer des frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de laisser à Madame LACROIX la possibilité d'entreposer du matériel dans la grange gratuitement, jusqu'au 31 mars 2019, sous la forme d'une convention d'occupation et à la condition que celle-ci présente un certificat d'assurance du bâtiment et de son contenu.
- Autorise le Maire à signer la convention d'occupation à venir.

Réfection de la toiture de la cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a consulté 3 entreprises de couverture pour réaliser la réfection de la toiture de la cantine.

Il a reçu 2 réponses et en donne les détails aux membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SOULIER (la moins disante) pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 17 486.80 € H.T, et autorise le Maire à signer toutes les pièces comptables et administratives concernant ce dossier.

Entretien des voies communales 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a consulté 3 entreprises de travaux publics pour réaliser l'entretien des voies communales 2018 en accord avec Tulle'Agglo.

Il a reçu 2 réponses et en donne les détails aux membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise EUROVIA (la moins disante) pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 14 965.60 € H.T, et autorise le Maire à signer toutes les pièces comptables et administratives concernant ce dossier.

La séance est levée à 09h30